













Communiqué de presse

Mobilisation pour les quartiers prioritaires

France urbaine, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, l'Association des maires Ville & Banlieue, l'Association des petites villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France et l'Association des maires d'Île-de-France, représentants du bloc communal renouvellent leurs attentes sur la méthode de travail et les contenus des futures politiques de la ville et de cohésion sociale et urbaine, au service des cinq millions de Françaises et de Français vivant dans les quartiers populaires.

A l'issue d'une année 2024 qui a vu les collectivités locales, les associations et les acteurs de terrain se mobiliser autour des conclusions du Comité interministériel des Villes d'octobre 2023 puis par la rédaction des contrats de ville, le constat d'un manque de moyens et de réponses des gouvernements successifs est alarmant.

Les récents signaux transmis sur le budget de la politique de la ville dans le projet de loi de finances 2025 avorté ainsi que l'absence prolongée d'interlocuteurs aux postes ministériels viennent alourdir le contexte.

Sans attendre un hypothétique nouveau Comité interministériel des Villes, nous rappelons ici nos positions historiques pour une meilleure prise en compte de la politique de la ville :

- Garantir des moyens financiers adaptés aux nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2025 au service d'une ambition collective et confier la gestion de tout ou partie des crédits de la politique de la ville aux collectivités volontaires.
- Privilégier les politiques de droit commun et mettre en œuvre un observatoire de la mobilisation du droit commun par l'État avec comme objectif de poser un diagnostic sur le droit commun à mobiliser par thématique et type d'actions, les modalités de son suivi et de son évaluation au moins annuelle. Cet observatoire aura vocation à se décliner par territoire et par contrat de ville, afin que l'État, par l'intermédiaire des préfets, prenne une part active dans la mobilisation effective et responsable des moyens de droit commun.
- Sécuriser l'action de l'Agence nationale de rénovation urbaine : l'action de l'ANRU au sein des quartiers est le principal levier d'amélioration du cadre de vie. L'engagement de l'Etat dans l'Agence doit être renforcé alors que les ambitions environnementales des projets de renouvellement urbain sont élevées mais pâtissent de l'inflation.

Au-delà de ces invariants, nous souhaitons porter les sujets suivants comme grandes causes des quartiers prioritaires en 2025 :

- L'éducation et la jeunesse par le renforcement des cités éducatives et leur soutien pérenne par l'Etat et une convergence des géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville
- En matière de santé, faire du vieillissement de la population une grande cause nationale dans la continuité de la loi Bien vieillir. Cela nécessite des actions pour l'accès au droit, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et l'inclusion. La commission a également appelé au soutien des centres de santé non lucratifs actuellement largement déficitaires et à développer des politiques de santé mentale dans les quartiers populaires

Afin que des réponses adaptées et ambitieuses s'expriment pour une politique d'inclusion urbaine et républicaine à la hauteur des enjeux et sur proposition de Ville et banlieue, un évènement sera organisé au printemps 2025 à Epinay-sous-Sénart (91). Ce temps fort mettra à l'honneur les habitants des quartiers autour de leur richesse humaine, culturelle et associative. Ses conclusions seront présentées et débattues avec le Gouvernement.